

Groupe de travail sur le thème : **Transformer le travail**

Qui est concerné par le travail ?:

- 90% de la population active de notre région exerce un travail salarié ,subordonné à un employeur .Une très faible minorité est exemptée de travail et peut vivre de la rente. Dans notre cité une part grandissante d'étudiants doivent recourir à une activité salariée .
- Le chômage est devenu la marque indissociable du travail dans notre société libérale, particulièrement dans le Languedoc. La précarité est s'impose comme l'un des caractère dominant du travail salarié.

Comment se caractérise le travail subordonné ?:

- Caractère ambivalent du travail subordonné :
 - il procède à l'émancipation et à la construction de son acteur : il développe ses capacités, sa créativité, affirme son utilité sociale .
 - Par les conditions dans lesquelles il s'exerce (dans le cadre de l'exploitation capitaliste) il contraignant et destructeur de l'humain.
- ♦ Une absence de liberté : le salarié ne choisit ni ce qu'il produit, ni comment il le produit, ni pour qui il produit. Ceci implique un modèle social qui échappe au producteur même si l'homme « consommateur » peut avoir l'illusion d'influer sur son environnement social.
- Un mode d'existence imposé : Le salarié travaille pour subsister ; dans ce temps (qui occupe la plus grande partie de sa vie) l'autoritarisme (pouvoir absolu du dirigeant) et les inégalités sont consubstantielles à ce système entrepreneurial ; Il prétend s'imposer aujourd'hui comme l'aboutissement historique de nos sociétés.

Des éléments de futur arrachés à ce système :

- La réduction de la durée de la semaine de travail, la limitation de la journée, le repos hebdomadaire, les congés annuels sont autant de reculs dans l'exploitation du travail salarié qui peuvent laisser entrevoir un avenir où le temps de travail nécessaire à la satisfaction des besoins serait extrêmement réduit.
- Un autre mode de production existe de façon encore marginale : les SCOP .

Pistes (et fausses routes) pour l'avenir :

- Arracher la gestion des entreprises au grand capital et ne pas s'en tenir à une simple restriction de ses prérogatives (nécessaire dans l'immédiat). Ne reproduisons pas l'erreur du « seul changement issu d'une transformation juridique étatique du statut des entreprises ».
- Un changement de société passe par la confiscation du pouvoir décisionnel du patronat par les salariés. Donner un nombre de sièges au moins égal à 40% aux salariés dans les CA . Donner à la commission économique des CE un pouvoir décisionnel dans les domaines de l'investissement,la formation
- Dans le parti les questions relatives à la sphère productive ne doivent pas rester l'apanage des économistes mais être approfondies avec les salariés,sociologues, historiens....
- La remise en cause du pouvoir du capital doit s'étendre aux domaines bancaire, du service.
- Élaborer des stratégies industrielles de branche avec les salariés de celles-ci. nécessité